Liste des emplacements réservés

N°	Affectation	Emprise	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un carrefour	2775 m2	Commune
2	Elargissement du chemin de Guerchet	940 m2	Commune
3	Reprise de voirie du carrefour	1423 m2	Commune
5	Elargissement du chemin de la RD 402	4538 m2	Commune
6	Création d'une voie	820 m2	Commune
9	Création d'un site de traitement des eaux usées (Perno)	5414 m2	Commune
10	Création d'un site de traitement des eaux usées (Bergon)	10259 m2	Commune
11	Création d'un site de traitement des eaux usées et d'un poste de refoulement (Angle Bertho)	1612 m2	Commune
12	Création d'un site de traitement des eaux usées (Coulement)	5183 m2	Commune
13	Mise en valeur accès du dolmen de la Roche aux loups	7469 m2	Commune
14	Création d'un chemin piéton-cycliste au hameau des peupliers	540 m2	Commune
16	Création d'un site de traitement des eaux usées (Biou)	499 m2	Commune
20	Création d'une voie	1108 m2	Commune
21	Création d'un site de traitement des eaux usées (Tournoly)	325 m2	Commune
22	Bassin de rétention des eaux pluviales	9265 m2	Commune
23	Cheminement doux entre le collège et le parking des Ruais	746 m2	Commune

ZONAGE

Zone urbaine

- Ua : Centre-bourg traditionnel et dense
- Ub : Zone urbaine en continuité du bourg
- Uc : Hameau ou ensemble aggloméré en dehors du bourg
- Uca : Hameau ou ensemble aggloméré limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel
- Uea : Zone urbaine dédiée aux activités économiques et industrielles
- Ueb : Zone d'activités strictement économiques
- UL : Zone d'équipements scolaires, de loisirs, sportifs et tourisme

Zone à urbaniser

- 1AUe : Zone ouverte à l'urbanisation destinée aux activités professionnelles, économiques et industrielles
- 1AUh : Zone ouverte à l'urbanisation destinée à l'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du document d'urbanisme pour être constructible
- 2AUe : Zone 2AU réservée aux activités économiques
- 2AUh : Zone 2AU réservée à l'habitat
- 2AUL : Zone 2AU réservée aux équipements publics
- 2AULb : Zone 2AU réservée aux activités de loisirs et de tourisme

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Nf : Zone naturelle forestière
- Nh2 : Secteur d'habitat en zone naturelle
- Nhp : Secteur bâti d'intérêt patrimonial en zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- Np : Périmètre de protection renforcée réservé à la captation d'eau potable

Zone agricole

- Aa : Zone d'activité agricole
- Ab : Zone agricole avec interdiction de nouvelle construction
- Ac : Exploitation de carrières
- Ah1 : Espace rural à vocation d'habitat
- Ah2 : Espace rural à vocation d'habitat, limité aux extensions, annexes ou changement de destination
- Aha : Espace rural limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel

PRESCRIPTIONS

- Eléments de paysage, à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haies ou talus à préserver (intérêt écologique)
- Liaison douce à conserver
- Arbre remarquable (intérêt paysager)
- Bâti à préserver
- Calvaire à préserver
- Puit à préserver

A TITRE INDICATIF

- Droit de préemption urbain
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Site archéologique

0 250 500 m

Département de la Loire-Atlantique

Commune de Missillac

COMMUNE DE MISSILLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 6.5 - Centre-bourg

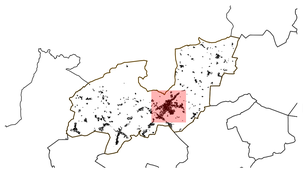

Plan du territoire

Echelle 1/3 000 e

PROCEDURE	PRESCRIT	APPROUVE
Elaboration du PLU	26.03.2010	27.09.2013
Modification simplifiée n°1		22.05.2014
Modification n°2 du PLU	28.03.2017	06.12.2027
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	12.11.2018	17.06.2019
Modification simplifiée n°3	29.08.2022	06.02.2023

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
10BA rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19
FAX : 02 99 78 37 17

Juillet 2023